



## *A propos de l'hôtel Lassalle de Roquefort à Bordeaux et de ses possesseurs*

Xavier Roborel de Climens

La grande voie formée par les cours de l'Intendance et du Chapeau-Rouge, connue autrefois sous le nom de fossés, fut, sous l'Ancien régime, une artère bordée de riches demeures de parlementaires et de négociants. En 1528, un ambassadeur vénitien écrivait : « il y a une rue très belle, très large et très longue, dans laquelle, étant donné ce que l'on voit en France, il y a de très bonnes et très belles maisons, mais toutes n'ont pas très belle apparence et sont plus commodes que belles ». Les fossés de l'Intendance, prolongeant ceux du Chapeau-Rouge étaient également bordés de demeures aristocratiques et de couvents : Carmélites, Récollets et Jacobins. Cette voie tirait son nom de la présence, dans l'ancien château des Foix-Candale des représentants du roi, « les Intendants de justice, police et finances », installés dans ces murs depuis 1707.

La physionomie de cet ensemble urbain a beaucoup évolué au cours des siècles. Vers 1680-1690, de nombreux hôtels furent détruits pour agrandir le glacis du château Trompette, comme la magnifique habitation de l'abbé de Saint-Ferme évaluée à cette époque à 150 000 livres et l'hôtel que le grand-père de Montesquieu avait agrandi et aménagé. A la fin du XVIIIe siècle, les grands travaux entrepris par les architectes Louis, Lhote et Laclotte donnèrent à cette artère son aspect actuel. Quant au cours de l'Intendance, le lotissement des terrains ecclésiastiques nationalisés pendant la Révolution entraîna une reconstruction quasiment complète des maisons de cette artère.

Aujourd'hui, les plus anciennes et les plus prestigieuses demeures ont disparu, comme l'hôtel des Pontac, ou *maison d'aurade*, bâti vers 1612 ou ont été très fortement remaniées comme l'hôtel Pichon (1610-1614), 4 cours de l'intendance. Cependant, quelques habitations de cette époque subsistent encore cours du Chapeau-Rouge, l'hôtel de Laubardemont (1608-1612) n° 40, l'hôtel Pick (1690) n° 42 et l'immeuble, faisant l'objet de cette étude, 6 cours de l'Intendance <sup>1</sup> (fig. 1).

L'origine de cette demeure est ancienne. A la fin du XVIe siècle, elle appartenait à la famille Geneste qui, le 7 février 1587, reçut l'autorisation de Monsieur de Foix seigneur de Pui Paulin de *battir une muraille sur le château de Pui Paulin*. Le 9 janvier 1631, Guillaume de Geneste, conseiller au parlement de Bordeaux, échangea avec une de ses parentes, Anne Duduc, veuve de Godefroy de Pontac, président à mortier au parlement de Bordeaux <sup>2</sup>, cet immeuble contre une autre maison, sise

1- Coustet Robert, *Le nouveau viographe de Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 2011 ; Higounet Charles (dir.) *Histoire de Bordeaux*, t. IV, Bordeaux, FHSO, 1966.

2- A.D.Gir. 3 E 5537, 14 septembre 1767, Duprat et 3 E 21703, 8 août 1775, Rauzan ; Guillaume de Geneste (1595-1651), conseiller au parlement, chanoine de Saint-André en 1648. Anne Duduc (1598-1685) était la fille de Jacques Duduc, conseiller au parlement et de Jeanne de Tausia. Elle épousa Geoffroy ou Godefroy de Pontac le 24 février 1624. A.M.Bx 229 S 2 et S 3, Fonds Smaniato



Fig. 1. - Façade de l'hôtel Lassalle cours de l'Intendance.

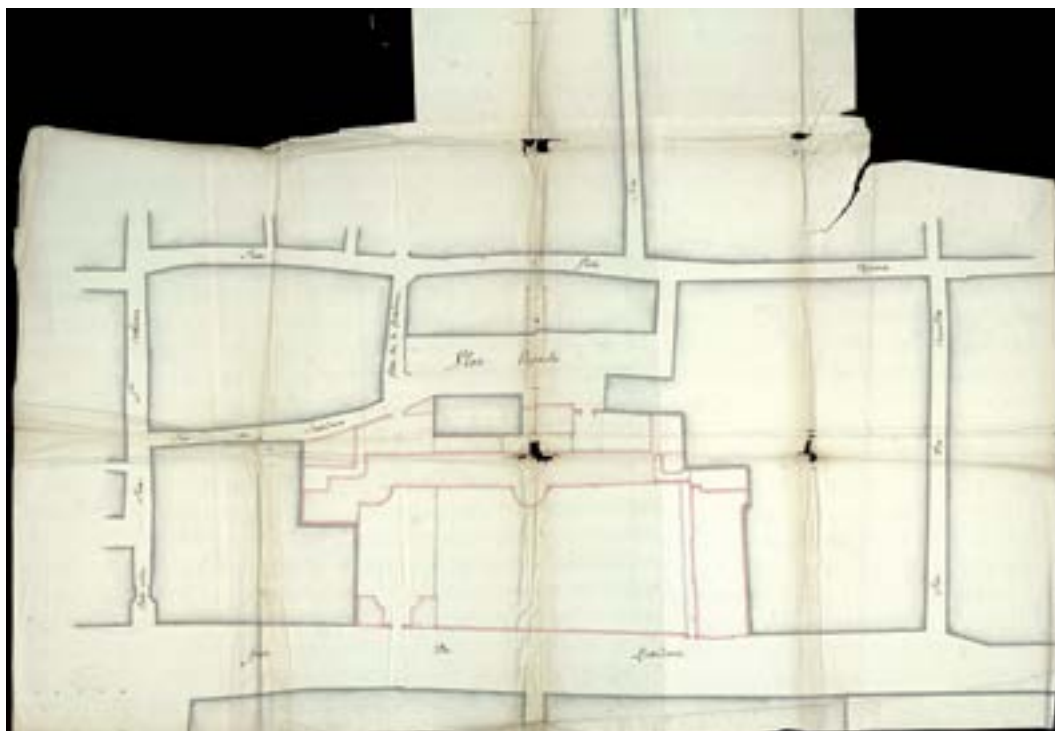


Fig. 2. - Plan de l'hôtel de l'Intendance et des rues avoisinantes. A.D.Gir., C 1914 f° 84, © A.D.Gir.

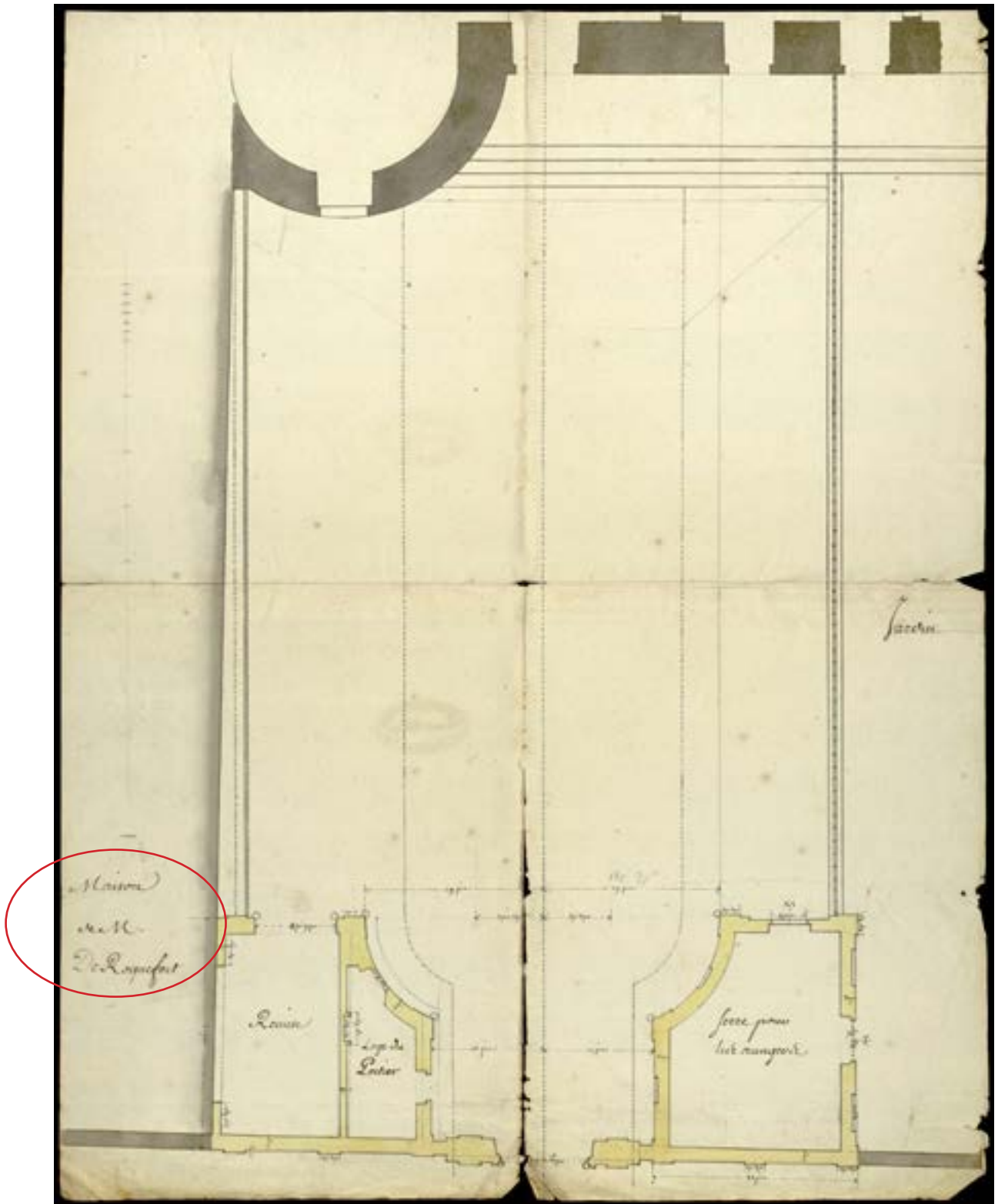


Fig. 3. - Emplacement de l'hôtel Lassalle (Maison de M. De Roquefort) par rapport à l'hôtel de l'Intendance. A.D.Gir., C 1914 f° 78 © A.D.Gir.

également sur ces fossés. Le 19 janvier 1647, Marie Delphine de Pontac, leur fille, épousa Bernard de Montferrand, marquis de Landiras. Leur fils Léon hérita cet immeuble et le vendit à Jean-Martin de Lassalle, baron de Roquefort, le 9 juin 1702<sup>3</sup>. Pendant près de cent cinquante ans, cet hôtel fut la résidence de deux familles importantes de la ville, les Lassalle et les Pontet.

## ***Les Lassalle de Roquefort, 1702-1767***

### ***Jean Martin de Lassalle, baron de Roquefort (décédé en 1737)***

L'acquéreur, Jean-Martin de Lassalle, issu d'une ancienne famille des environs de Mont-de-Marsan, est le fils de François de Lassalle et de Jeanne de Tastet. Les Lassalle sont barons de Roquefort et possèdent dans cette région de nombreuses seigneuries : Canens, Sarraziet, Saint-Gô. Son mariage en 1692 avec Jeanne de Mons, issue d'une vieille famille bordelaise, lui permet de s'agréger au milieu parlementaire et d'y accéder puisque nous le trouvons, en 1706, président en la première chambre des enquêtes<sup>4</sup>.

Pour asseoir sa notoriété et loger sa nombreuse famille, il acquiert une résidence sur la voie la plus prestigieuse de la ville, les fossés du Chapeau-Rouge. (A propos de l'appellation de cette voie, Il faut noter que la séparation entre les fossés de l'Intendance et les fossés du Chapeau-Rouge, ne sera clairement établie qu'à la fin du XVIIIe siècle). L'immeuble acheté consiste en deux corps de logis avec basse-cour, puits, écurie à l'arrière *joignant* [au sud] *une petite ruelle qui conduit de la rue sainte catherine à la place puy paulin*. Il est bordé au nord par les fossés du Chapeau-Rouge, au levant à la maison des héritiers de Mr le président Pichon et d'autre côté du couchant au château et jardin de puy paulin. La transaction s'élève à 28 500 livres dont 5164 livres sont versées directement au vendeur, le solde devant revenir à ses créanciers<sup>5</sup> (fig. 2 et 3).

Le testament olographe de Jean-Martin de Lassalle, rédigé le 12 juillet 1732, nous permet de mieux connaître cette famille, sa condition, ses alliances et son implantation dans la province. Sur les douze enfants nés de cette union, huit survivent en 1732 : quatre filles et quatre garçons. L'aîné réside à Bordeaux, le second vit sur ses terres dans la région de Mont-de-Marsan, le troisième est entré dans les ordres et le dernier sert dans les armées du Roi. Quant aux filles, deux sont mariées et deux sont religieuses.

Pierre François, l'aîné, conseiller au parlement de Bordeaux, est désigné héritier général et universel. Le second, Jean-Louis, surnommé Santiago, a déjà reçu la terre de Sarraziet<sup>6</sup> et le bien de « Bretagne » près de Mont-de-Marsan. Il doit hériter à la

mort de son père d'une somme supplémentaire de 10 000 livres. Vient ensuite Guillaume Gaston qui, après avoir été marin, puis *enseigne colonel* du régiment de la Reine, a changé de voie en prenant *le parti de l'église*. Son père prévoit de le gratifier d'une somme de 20 000 livres à lui verser en argent ou en biens.

A sa fille aînée Jeanne, mariée avec monsieur de Castelnau-Brocas, qui a déjà reçu une dot de 30 000 livres, il lui donne pour lui manifester sa tendresse deux métairies à Brocas<sup>7</sup> avec les bestiaux. Pour Pauline, religieuse au couvent de Sainte-Catherine de Bordeaux, mais dont la santé est entièrement ruinée, sa pension, donnée au couvent, sera majorée de 500 livres. Il lui sera versé en outre une somme de 20 000 livres, qui lui sera servie sous forme de pension, tous les six mois, sans qu'elle puisse lever le capital. Julie est religieuse au couvent de Saint-Ursule de Mont-de-Marsan. La dot et la pension annuelle devront être majorées pour ses petites nécessités et entretien d'habits. A Angélique Pauline, mariée avec monsieur de Cours seigneur de Lussagnet<sup>8</sup>, il donne une somme de 2000 livres qui viendra s'ajouter à sa dot de 30 000 livres dont 19 000 livres ont déjà été versées.

François, le dernier fils, lieutenant au régiment de Poitou-Infanterie depuis deux ans (1730), recevra 20 000 livres.

Comme ultimes recommandations, il demande à son fils aîné de prier Dieu pour lui, *davoir un soin particulier pour sa mère et de vivre en bonne intelligence avec ses frères et sœurs* et souhaite ne pas faire de cérémonie pour ses funérailles. Ce testament est ouvert le 12 septembre 1736, juste après son décès<sup>9</sup>.

Jeanne de Mons décède dix ans plus tard, le 18 mai 1746, dans sa demeure des fossés du Chapeau-Rouge. Dans son testament, rédigé le 22 novembre 1739, elle confirme son fils aîné dans sa qualité d'héritier général et universel ainsi que toutes les dispositions prises par son mari en faveur de leurs enfants<sup>10</sup>.

3. A.D.Gir. Insinuations, B 1644-1648, fo. 245.

4. Communay A. *Le parlement de Bordeaux Notes biographiques sur ses principaux officiers*. Bordeaux 1886 et A.D.Gir. 3 E 5534 1er avril 1767, Duprat. Les lettres de provision de cette charge sont du 18 juillet 1706.

5. A.D.Gir. 3 E 6779 Grégoire.

6. Sarraziet, département des Landes, canton de Saint-Sever.

7. Brocas, département des Landes, canton de Mont-de-Marsan.

8. Lussagnet, département des Landes, canton de Grenade-sur-Adour.

9. A.D.Gir. 3 E 12012 Treysac.

10. A.D.Gir. 3 E 12138 Treysac.

**Pierre François de Lassalle marquis de Roquefort  
(1694 ?-1767)**

Pierre François de Lassalle, le nouveau chef de famille, a suivi l'exemple de son père en embrassant une carrière juridique. Le 15 décembre 1716, il est reçu conseiller au parlement, en remplacement de Charles de Montesquieu, puis président à mortier en la première chambre des enquêtes le 17 décembre 1736. Démissionnaire deux ans plus tard, il est nommé chevalier d'honneur au parlement, le 16 janvier 1739, à la place du marquis de La Tresne <sup>11</sup>. En septembre 1739, il obtient l'union des terres de Roquefort, Sarraziet, Canens, Castelmerle et Saint-Gô et leur érection en marquisat de Roquefort <sup>12</sup>.

En 1721, au mois de juin, il avait épousé Françoise de Larroque, fille de Louis de Larroque, seigneur de Lassalle-Deyquem en Bourguès et de Catherine de Chassaing <sup>13</sup>. Le 2 février 1728, malade et enceinte, Françoise de Lassalle avait rédigé son testament. Elle survécut à cette épreuve mais le couple n'eut jamais d'enfant. Elle décéda le 22 novembre 1759 à Ambarès, *âgée d'environ soixante ans*. Sa dépouille fut transférée à Bordeaux, où selon l'usage, *le corps a été accueilli au port du chapeau rouge par deux vicaires* de la paroisse de Notre-Dame de Puy-Paulin. L'inhumation eut lieu le lendemain dans l'église du couvent des Jacobins <sup>14</sup>.

**La succession de Françoise de Larroque,  
marquise de Roquefort**

Selon ses dispositions testamentaires, son oncle, *monsieur de La Roque lieutenant-colonel au régiment d'Aunis*, désigné héritier général et universel, devait recueillir les deux tiers de ses biens et son mari le troisième tiers. Quant à sa mère, Catherine de Chassaing, sa part était réduite à sa *légitime tel que de droit* <sup>15</sup>. Mais à sa mort, en 1759, sa mère et son oncle étaient décédés et ce sont donc des cousins qui sont appelés à la succession. Du côté paternel, nous trouvons d'une part, les enfants de Jacques de Larroque, Catherine, épouse de Jean Lagardère, sieur Dugatan, ancien garde du corps du Roi, résidant à Bazas et son frère Jean-Baptiste Benoit, seigneur de Saint-Marc et de Latour, et d'autre part, Jean-Baptiste Marias, écuyer, fils unique de Françoise de Larroque. Du côté maternel sont appelés les enfants de feu Ambroise de Chassaing : Joseph, écuyer, Jérôme, écuyer et seigneur de la maison noble de Beau-séjour et Ambroise, clerc tonsuré.

Le 4 décembre 1760, en raison de l'importance de la succession, les parties décident de faire appel à deux notaires pour procéder à une évaluation des biens immobiliers de la défunte <sup>16</sup>. Le patrimoine bordelais est composé de cinq maisons dont la valeur totale s'élève à 63 700 livres et qui sont situées :



Fig. 4. - Maison d'Eyquem  
à <https://www.cirkwi.com/fr/point-interet/264344-chateau-Eyquem>.

- rue du Fort de Lesparre <sup>17</sup>	5 300 livres
- à l'angle de la rue du Fort de Lesparre et de la rue Saint-Catherine	9 400 livres
- rue de la Devisse et rue du Cancera	19500 livres
- Rue Bouquière	14000 livres
- Fossés des Grands Carmes	15500 livres

Aux environs de Bourg, dans le vignoble, se trouvent deux biens de campagne et deux maisons d'une valeur de 89 000 livres :

- La maison noble des Eyquems à Bayon	45000 livres
- La maison et la métairie de Lidonne	42000 livres
- Deux maisons à Bourg	2 000 livres

L'ensemble des biens immobiliers est estimé à 152 700 livres.

La maison noble des Eyquems, entre Bayon et Bourg, est située sur les coteaux dominant *la rivière de Gironde* (fig. 4). La maison consiste *en un grand bâtiment régulier composé au milieu d'un vestibule et pavillon au-dessus couvert d'ardoises ayant deux girouettes*. Ce bâtiment est encadré de deux corps de logis renfermant deux escaliers en pierres par lesquels on

11. Communay A. *op.cit.* et A.D.Gir. 3 E 5534. Les lettres de provision de la charge de président à mortier sont du 17 septembre 1736.

12. A.D.Gir. 2 E 1762.

13. Le contrat de mariage est signé le 5 juin 1721 chez le notaire Lacoste à Bordeaux. Les minutes de cette année ont disparu.

14. A.M.Bx 2 Mi D 7/95.

15. A.D.Gir. 3 E 7356 Lacoste.

16. A.D.Gir. 3 E 20307 Gatelet.

17. Aujourd'hui rue du Parlement-Sainte-Catherine.

monte dans les appartements qui communiquent les uns aux autres. Ces corps de logis sont prolongés par des constructions en rez-de-chaussée contenant, l'une l'office, la cuisine et la *dépençe*, l'autre la fournière et un grand logis pour les valets et les manœuvres. L'espace ainsi délimité forme la cour d'entrée *clôturée par un mur bati à hauteur d'appui au-dessus duquel est un clairvoir en bois peint en ver fermé par un portail à clairvoir dans le même gout qui se trouve en face du portail d'entrée et qui donne sur le chemin qui conduit de Bourg à l'église de Bayon*. Entre le portail d'entrée et la clairevoie se trouve une charmille *entourée de muraille divisée en allées salles et autres dessins*. La façade postérieure, vers la Gironde, est encadrée par deux ailes renfermant à droite *plusieurs chambres et aisances*, et, à gauche, la chapelle *et quelques cabinets*. Le parterre ainsi délimité est clôt *par une balustrade en pierre de hauteur d'appuy au-delà de laquelle se trouve le potager où l'on accède par un double escalier de pierre*. Une autre balustrade de pierre *aux deux coins de laquelle sont deux petits pavillons couverts d'ardoises*, ferme le tout. A gauche, vers le levant, se trouvent les bâtiments d'exploitation et le puits. A droite on peut apercevoir une autre charmille d'une *distribution négligée* et le colombier *basti dans les vignes sur la cote allant vers la rivière*. Le chai est pratiqué *au pied de la cote sous le rocher*. Le cuvier, *bati à neuf sur le devant*, contient six cuves d'une capacité de 27 tonneaux environ.

Au bord de la Gironde, au port de la Treille, se trouvent une maison *batie sur le port un chai et un caveau pratiqué sous le rocher avec grange et fournière le tout en mauvais état*. A cet ensemble, il faut ajouter *deux mines ou carrières de Pierre .... dont une est actuellement pratiquée et en exploitation et la 2<sup>e</sup> vacante, situées au pied de la cote vers le couchant reignant sous les vignes*. Un moulin à eau, appelé le moulin de Lassalle, à *Pugnac en Bourges*, fait partie de l'exploitation.

L'autre bien est la métairie de Lidonne, située sur la paroisse de Bourg. La maison consiste *en un grand corps de logis composé de plusieurs chambres hautes et basses pour le maître et les valets*. A l'arrière nous trouvons un chai, un logis pour le métayer, une grange et un parc à bœufs. La métairie étant dépourvue de cuvier et de chai, ces équipements sont installés au lieudit de *Lalustre*. Le cuvier comporte deux pressoirs et six cuves écoulant quinze tonneaux.

Le marquis de Roquefort est chargé de liquider la succession. Le 13 juillet 1761, il vend pour 40 000 livres la métairie de Lidonne à un bordelais, Thomas de Subercazaux. Le 14 juillet, les héritiers, estimant qu'un partage serait trop difficile à organiser, décident de procéder à une licitation qui aboutit à transférer la propriété des biens de la succession au marquis de Roquefort qui, en contrepartie, s'engage à les indemniser dans les deux ans à venir<sup>18</sup>.

## **Les dispositions testamentaires de Pierre François de Lassalle**

Pierre François de Lassalle meurt à Bordeaux en 1767. Son trépas est annoncé en ces termes par le chroniqueur François de Lamontaigne : « le samedi 28 mars à 3 heures du matin est mort monsieur Pierre François de Lassalle de Roquefort chevalier d'honneur au parlement de Bordeaux depuis l'année 1739. Il avoit été auparavant conseiller à la même cour. Il est mort très riche et sans enfant »<sup>19</sup>. Il était âgé d'environ 71 ans (il serait né le 5 novembre 1694 ou 1696 ; les textes sont contradictoires). Le 4 avril suivant, il est inhumé dans l'église des Jacobins de Bordeaux selon son désir.

Son testament mystique, rédigé les 18 et 19 avril 1766, est ouvert le 28 mars 1767<sup>20</sup>. Les premières dispositions sont pour les pauvres de la paroisse auxquels il lègue 2000 livres plus 300 livres à distribuer le jour de son enterrement. Il demande que deux cents messes soient célébrées dans différents couvents de la ville : les Récollets, les Capucins et les Cordeliers et que 1000 livres soient versées aux Jacobins pour assurer trois services pour le repos de son âme, de celle de son épouse et de celles de ses parents. De son côté, la Fabrique reçoit 2000 livres.

N'ayant pas eu d'enfant, il répartit ses biens entre ses frères et sœurs sans oublier proches et domestiques. Il nomme héritier général et universel son frère Jean-Louis, seigneur de Castandet, et, à défaut, son fils Jean-Martin. Soucieux de préserver le patrimoine familial, il précise que s'ils décèdent sans enfant, il leur substitue François de Lassalle, baron de Sarraziet, son plus jeune frère et après lui *au cas que celui-ci vient à mourir sans enfant [il] lui substitue Louis Dominique son fils aîné*.

Son jeune frère, François de Lassalle, baron de Sarraziet, à qui il avait constitué par contrat de mariage une somme de 120 000 livres, reçoit *sa maison en ville* avec tout le mobilier, à l'exception de l'argenterie, les biens de campagne de Montferrand et d'Eyquem, les maisons de Bourg ainsi que tout *l'argent monnayé* et tout ce qui sera dû au jour du décès. En contrepartie, il le charge de régler des legs particuliers :

18. A.D.Gir. 14 juillet 1761 et 6 août 1761 3 E 21564, 30 août 1763 3 E 21563 et 16 août 1764 3 E 21569 Barbari.

19. Lamontaigne (de) Fr. *Chronique bordelaise* Bordeaux 1926.

20. A.D.Gir. 3 E 15474 Palotte.



- 10 000 livres à la fille aînée de son frère, Françoise, qui est sa filleule
- 20 000 livres au sieur Cazenave qui est à son service depuis cinq ans mais trois ans après son décès
- 400 livres de pension viagère à son valet de chambre, André Vigier
- 100 livres de pension viagère à une domestique nommée Tarpie
- 3000 livres, aux filles du sieur Subercazaux, courtier, Pauline, Rosalie et Anne
- 3000 livres à Jeanne Nadau, sa filleule, fille du sieur Nadau, courtier aux Chartrons
- 3000 livres à son homme d'affaire, André Meyran.
- 300 livres de pension viagère aux abbés Sandré, curé de Puy-Paulin, et Dupuch curé de Bayon.

Ses sœurs ne sont pas oubliées :

- 6000 livres à Jeanne de Lassalle, épouse de monsieur de Castelnau baron de Brocas,
- 4000 livres à Pauline Angélique de Lassalle,
- 10 000 livres à Catherine, épouse de monsieur de Cours seigneur du Vignau, charge à elle de transmettre cette somme, après son décès, à son fils Gaston de Cours, enseigne des vaisseaux du Roi.

Les domestiques qui se trouveraient à son service le jour de sa mort, devront percevoir deux années de gages et les tenanciers de toutes ses terres seront dispensés de tous les arrérages de droits seigneuriaux dus à cette date.

### ***L'inventaire des biens, en pays Bordelais, de Pierre François de Lassalle***

Les frères du défunt, Jean-Louis de Lassalle, baron de Castandet, demeurant à Bordeaux rue des Ayres et François de Lassalle, baron de Sarraziet, acceptent la succession sous bénéfice d'inventaire<sup>21</sup>. L'opération commence le 1<sup>er</sup> avril 1767 par le mobilier de l'hôtel particulier.

Avec l'argent trouvé sur place, (5300 livres), les notaires règlent quelques dettes (frais médicaux, frais d'ouverture du testament etc.) puis procèdent à l'estimation de l'argenterie avec l'aide d'un orfèvre de la rue des argentiers, David Herber. L'ensemble est abondant : 287 marcs (70,50 kg environ), estimé à 14 375 livres. Nous notons, par exemple, la présence de 4 paires de flambeaux, 2 écuelles et leur couvercle, 1 théière et 3 cafetières, 2 sucriers, 19 plats, 44 assiettes, 24 couverts et couteaux 6 cuillères à ragout, 1 cuillère à olives, 2 sauciers, 1 moutardier etc...

Cette opération terminée, et avant d'expertiser les meubles, les notaires, rassemblés dans la loge du concierge, décident de se faire assister par deux artisans, Paulin Dumail, tapissier rue

Saint-Rémy et Jean-Baptiste Merman, marchand miroitier place Royale. Le cortège ainsi constitué entre dans un premier salon, au rez-de-chaussée, uniquement meublé d'une table à pieds de biche. Ils passent ensuite dans un *office* où se trouve un buffet rempli de vaisselle en faïence, porcelaine et gré. Le salon de compagnie est garni de sièges divers : fauteuils, chaises et sofa. Une console en bois doré à dessus de marbre, surmontée d'une *glace à chapiteau*, est installée face à la cheminée décorée d'un tableau. Cinq estampes dans des cadres dorés sont accrochées aux murs. Les meubles de cette pièce sont *anciens* et de peu de valeur : 36 livres, par exemple, pour neuf fauteuils *rembourrés*. La glace fait exception : 90 livres à elle seule. La cuisine, donnant sur la cour, est abondamment garnie de tous les ustensiles habituels en cuivre, rouge ou jaune, ou en étain. À côté, se trouve la chambre du cuisinier et une *dépençe*. Enfin, dans une dernière pièce nous trouvons du linge de maison, des tapisseries dépareillées, trois portières de velours cramoisi et une tapisserie de Flandre en six pièces d'une longueur de 20 aunes<sup>22</sup>, évaluée à 400 livres.

Les notaires montent ensuite à l'étage et s'arrêtent dans le vestibule donnant *sur les fossés de l'Intendance*. Les murs sont recouverts de tapisseries dont un ensemble de Beauvais en cinq pièces, d'une longueur de 17 aunes, estimé à 680 livres. Sur le sol est installé un tapis *depié*. Cette pièce est garnie de dix-huit chaises dont *douze chaises d'antichambre* d'une banquette et d'une console à dessus de marbre. À cet ensemble s'ajoutent deux bois de lit, un cabaret en cerisier, un cabinet à deux portes en bois de sapin, contenant du linge : des draps, des nappes, des serviettes de toute nature, damassées, de toile commune, à carreaux ou fines à petit grain. La salle de compagnie, qui vient à la suite, est richement meublée. Les murs sont recouverts de tapisserie d'Aubusson en quatre pièces de 13 aunes à 520 livres. Parmi les sièges, nous relevons un sofa à trois places, six fauteuils *dans le gout moderne* recouverts de tapisserie d'Aubusson *cloutées de clous dorés* (480 livres), six cabriolets *couverts au petit point encadré de damas jaune* (150 livres), six fauteuils *de came avec leurs coussins de plusieurs couleurs*. Une console, en bois doré recouverte d'un marbre de brèche d'Alep, supporte une *glace en deux pièces encadrées de moulures dorées* (300 livres). En face, un trumeau *en glace en deux pièces*, encadré par deux bras de cheminées à double branche, est installé sur la cheminée (115 livres). Une commode tombeau, en marqueterie à dessus de marbre (60 livres), renferme un ensemble de tasses, théière et sucrier en porcelaine fine. Un cabaret garni de douze tasses, deux sucriers et une cafetière, le tout en porcelaine, est posé sur le marbre. Enfin, quatre rideaux de croisée, en taffetas cramoisi, sont accrochés aux fenêtres.

21. A.D.Gir. 3 E 17584 Perrens 24 septembre 1767.

22. 24 m. L'aune de Bordeaux mesure environ 118 cm.

La salle à manger, en suivant, est meublée plus simplement. Si les murs sont recouverts d'une tapisserie de Flandres en sept pièces de vingt-deux aunes (26 m, 528 livres), le mobilier est dit *ancien* ou *uzé*. Nous pouvons noter la présence de douze chaises *anciennes*, deux banquettes, quatre fauteuils *carrés très usés*, deux paravents à cinq feuilles couvertes de damas, deux grandes tables de sapin et un cabinet en bois peint. Une fontaine en cuivre rouge est accrochée au mur et la cheminée est ornée d'un trumeau représentant un paysage.

De là, les notaires traversent une pièce dont le mobilier est de peu de valeur, puis ils pénètrent dans une *chambre à côté de la salle à manger prenant jour sur la cour*. Nous y trouvons quelques meubles dont un *bureau ou commode* à plusieurs tiroirs en marqueterie, quatre fauteuils, un *trumeau de cheminée en glace avec une peinture dessus* (96 livres). Une importante pièce de mobilier y est conservée : une tenture de Beauvais, de 9 aunes en quatre pièces, estimée à 720 livres. Cette appréciation à 80 livres l'aune, en fait l'un des ensembles de tapisseries le plus précieux de la maison. Après avoir traversé une nouvelle pièce contenant quelques meubles et une tapisserie de Flandre, le cortège pénètre dans la *Chambre à la galerie*. Cette pièce semble servir de garde-meubles car nous y trouvons : une duchesse et six chaises *couverts de damas broché fond bleu à fleurs dor rembourrées en foin de crin* avec leur housse (300 livres), six chaises *couvertes de damas broché fond jaune et argent* avec leur housse (150 livres), six fauteuils couverts de toile (90 livres) et un *pied doré avec son marbre*. Deux pièces plus loin, dont une chambre de domestique, le cortège parvient au deuxième étage, dans l'*antichambre prenant jour sur le fossé de l'Intendance*. Une tapisserie en cinq pièces de 12 aunes (300 livres) est tendue sur les murs. Le mobilier est peu abondant : douze chaises couvertes *de moquette en rouge et jaune*, deux petits paravents dont un *très vieux*, un guéridon, une commode à trois tiroirs en noyer et deux vieilles malles recouvertes de *peau de sanglier*. Dans une armoire renfermant du linge, nous trouvons, par exemple, quarante-huit chemises dont *deux très belles garnies de dentelles* (120 livres), des mouchoirs et un dessus de toilette *de damas broché en argent bordé d'un galon festonné en argent avec quatre glands doublé de taffetas* (150 livres).

La pièce suivante est la chambre de Pierre François de Lasalle. Une tapisserie de Flandre en quatre pièces de 13,5 aunes (16 m) estimée à 362 livres recouvre les murs. Comme toujours, à cette époque, le meuble le plus coûteux est le lit du propriétaire. Il est constitué de deux lits jumeaux garnis, *composés de leurs bois et tringles en dessus*. Les fonds, dossier, petites pentes, bonnes grâces et courtepointe sont en damas piqué. Les *dehors* des grandes pentes, bonnes grâces et soubassement sont réalisés au petit point. La housse est en camelot bleu moiré. L'ensemble est estimé à 900 livres. Un trumeau en

*glace et son tableau au-dessus*, encadré par deux bras en cristal, est installé sur la cheminée. Deux grandes glaces sont accrochées aux murs : une *entre deux de croisée en glace à trois pièces avec ses moulures dorées* (102 livres), et une *grande glace avec sa crémaillère en cadre de glace et de dorure* (110 livres). Le tout est complété par des tableaux religieux : deux *Christs en velours* dont un dans un cadre doré, deux petits tableaux à *cadre doré*, l'un représentant la Vierge et l'autre saint Pierre. Nous y trouvons aussi de nombreux sièges : six fauteuils de velours *encadrés au petit point*, deux bergères *anciennes recouvertes de damas broché fond jaune et argent* et huit chaises. Parmi les autres meubles, notons la présence d'un *trictrac* en cerisier avec ses jetons, d'une commode en marqueterie et d'une commode en cerisier à trois tiroirs où sont rangés des objets personnels. Nous trouvons, par exemple, une montre en or marquée *Martre horloger à Bordeaux, un cachet de cristal à trois fasses* (250 l), une *boîte de carton d'écaille avec un tour en or*, des bijoux comme une bague en or *entourée de diamant ayant dans le milieu une pierre verte* (150 livres), une paire de *boutons de manches* en argent, un cachet en argent aux armes du défunt et un *butherfiel*<sup>23</sup> (?) *en cuivre jaune* (9 livres). Enfin, dans un cabinet aménagé dans le mur, un *thelescope garny de cuivre jaune* (72 livres).

La garde-robe renferme de nombreux habits, des vestes, des gilets et le manteau de chevalier d'honneur *d'un canelle noir avec son chapeau et son plumet et son épée à poignée d'argent*.

Les notaires passent ensuite un *colidor*, un *bouge*, une chambre renfermant quelques meubles et divers objets dont sept tableaux de famille, un cabinet puis la chambre des filles de service et arrivent au grenier où se trouve le garde-meubles. Cette pièce renferme un ensemble important de couvertures, couvre-pieds, garnitures de fauteuils, de lits et de tentures de prix comme une tapisserie en quatre pièces de douze aunes estimée 1000 livres ou une de tapisserie de brocatelle, fonds jaune doublée de poliso rouge en trois pièces de treize aunes, d'une valeur de 800 livres.

Du grenier, ils descendent dans les caves où sont entreposés du bois de chauffage, dix barriques de vin rouge à 90 livres le tonneau, environ 200 bouteilles en verre et du vin de différentes origines : Frontignan, Médoc, Bègles.

Enfin, les notaires reviennent au deuxième étage où se trouve, près du vestibule, la *chambre de cabinet ou bibliothèque*. La pièce, éclairée par deux fenêtres, est chauffée par

23. Instrument mécanique propre à mesurer les distances. Cette invention a été perfectionnée en 1681 par William Buterfield (1617-1689). Peigné, M-A, *Dictionnaire abrégé des inventions*, Paris, 1836.



une cheminée supportant une glace en deux parties. Elle est meublée de quelques sièges dont une bergère et son tabouret de cerisier couverte d'une tapisserie fonds cramoisy et de quatre fauteuils de paille avec leurs carreaux de damas de plusieurs couleurs. Nous y trouvons enfin un secrétaire en noyer à quatre pieds de biche et à plusieurs tiroirs, un bureau à écrire bois noir à cinq tiroirs pieds de biche avec la garniture doré couvert de bazanne aussy noire.

Une fois achevé l'inventaire des meubles, les notaires examinent les livres de la bibliothèque et se font assister de deux experts, les sieurs Chapy, oncle et neveu, libraires sur les fossés de l'Hôtel de Ville et place Royale. L'ensemble comprend environ 365 titres et 980 volumes. C'est une bibliothèque d'importance moyenne si on la compare avec celles d'autres parlementaires bordelais de cette époque. Elle est à la fois traditionnelle et professionnelle par le contenu des ouvrages qu'elle renferme<sup>24</sup>. Les livres de droit et de jurisprudence apparaissent les plus nombreux (35 %), comme chez les conseillers Lalande ou Baritault. L'autre grande catégorie porte sur l'Histoire, la Géographie et les Sciences (27 %). L'Histoire de France y tient une grande place avec des ouvrages comme l'*Histoire de France* du Père Daniel (1729), l'*Histoire de France* de Velly et Villaret en 36 tomes, *Les monuments de la monarchie française* de Bernard de Montfaucon (1729) ou encore le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France* de l'abbé Expilly (1757). L'histoire des autres peuples n'est pas oubliée avec l'*Histoire de Juifs*, *Une histoire de l'empire ottoman* ou encore une *Histoire moderne des Chinois* (1755). Quelques atlas et le *Dictionnaire géographique portatif* prouvent l'intérêt du propriétaire pour cette matière ainsi que pour les sciences naturelles avec des livres comme *La connaissance des plantes* (1760), le *Dictionnaire du cultivateur* (1760), *Les vertus de l'eau de chaux ou la guérison de la Pierre* (1757) ou *Le spectacle de la nature* (1750) de l'abbé Pluche.

Les publications se rapportant à la religion et à la théologie représentent près du quart (23 %) des ouvrages conservés. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne des bibliothèques des magistrats bordelais. Les Bibles sont nombreuses, souvent anciennes. Certaines éditions sont complétées de commentaires comme *La Bible en latin et en français avec le commentaire littéral et critique* de Don Calmet en 23 tomes (1716). Les livres de piété sont présents avec de nombreuses éditions du *Bréviaire de Paris* ou des *Offices de l'Église*. L'histoire religieuse comme *L'Histoire ecclésiastique* de Fleury (1722) côtoie des livres religieux traditionnels tels que les œuvres de Fénelon, Bossuet ou saint François de Sales avec *l'Introduction à la vie dévote*. Il est intéressant de noter la présence de livres relatifs aux courants de pensée qui ont traversé l'Église de France comme la *Réponse aux lettres provinciales* (1691), ou la *Relation sur le Quiétisme* de Bossuet. Il existe aussi des publications d'auteurs

jansénistes ou proches de cette doctrine. Nous trouvons, par exemple, d'Antoine Arnaud *De la fréquente communion* (1713) et *La perpétuité de la foi de l'église catholique touchant l'Eucharistie* (1667), *La vie des quatre évêques engagés dans l'affaire de Port-Royal* (1756) de Jérôme Besoigne ou *les Entretien de la Révérende Mère Angélique Arnaud abbessse et réformatrice de Port Royal* (1757). S'il était fréquent de trouver ce genre d'écrits dans ces bibliothèques, il faut se garder d'en tirer des conclusions rapides. Nous savons, en effet, que l'Aquitaine n'a jamais été un bastion janséniste, à la différence d'autres provinces du royaume et que cette doctrine était peu implantée dans le milieu parlementaire<sup>25</sup>. Enfin, à côté de ces ouvrages, un petit opuscule est consacré à la *Vie de la vénérable sœur Emmanuel de Tourny religieuse calvérienne* (1760)<sup>26</sup>.

La dernière catégorie de livres est consacrée aux Belles-Lettres (14 %). La littérature antique est représentée par des auteurs comme Tacite, Horace, Plutarque avec *La vie des hommes illustres* ou par une traduction de l'Iliade. La littérature étrangère est évoquée par des auteurs comme Machiavel, ou le Tasse avec *La Jérusalem délivrée* (en italien). Les auteurs français classiques sont les plus nombreux : Montluc, Boileau, Racine, Furetière, Montaigne, Mme de Sévigné, Bussy-Rabutin... Les Philosophes sont aussi présents avec le *Dictionnaire historique et critique* (1738) de Bayle ou les œuvres de Voltaire. Enfin quelques ouvrages sont très représentatifs du milieu nobiliaire et de ses préoccupations : *Essai sur la noblesse de France contenant une dissertation sur son origine et son abaissement* (1732) de Boulainvilliers, *L'homme de cour* (1707), *Devoirs des gens du monde et surtout des chefs de famille* (1763) par Colle, l'*Histoire généalogique de France* du Père Anselme, l'*Armorial de France* par d'Hozier.

Enfin, cette bibliothèque renferme une vingtaine de partitions dont : *Acis et Galatée*, *Athis et Rolland* de Lully, *Thétis et Pelée* de Colasse<sup>27</sup>, *Titon et l'Aurore* de Mondonville<sup>28</sup>, *Le Devin de village* de J.-J. Rousseau, *Cantate française* de Bernier<sup>29</sup>, *L'Europe galante*<sup>30</sup> et *Omphale*<sup>31</sup>. En revanche, il est nulle part fait mention d'instruments de musique. Peut-être ont-ils été vendus après le décès de la marquise de Roquefort ?

24. Figeac M. *Destin de la noblesse bordelaise (1770-1830)*. FHSO, Bordeaux, 1996.

25. Loupès Ph. *L'apogée du catholicisme bordelais 1600-1789*. Mollat, Bordeaux, 2001.

26. Il s'agit de la fille de l'intendant Tourny (+1753) entrée chez les Sœurs du Calvaire à Vernon en 1748.

27. Pascal de Colasse 1649-1709.

28. Cassanea de Mondonville 1711-1772.

29. Nicolas Bernier 1665-1734.

30. André Campra 1660-1744.

31. André Destouches 1672-1749.

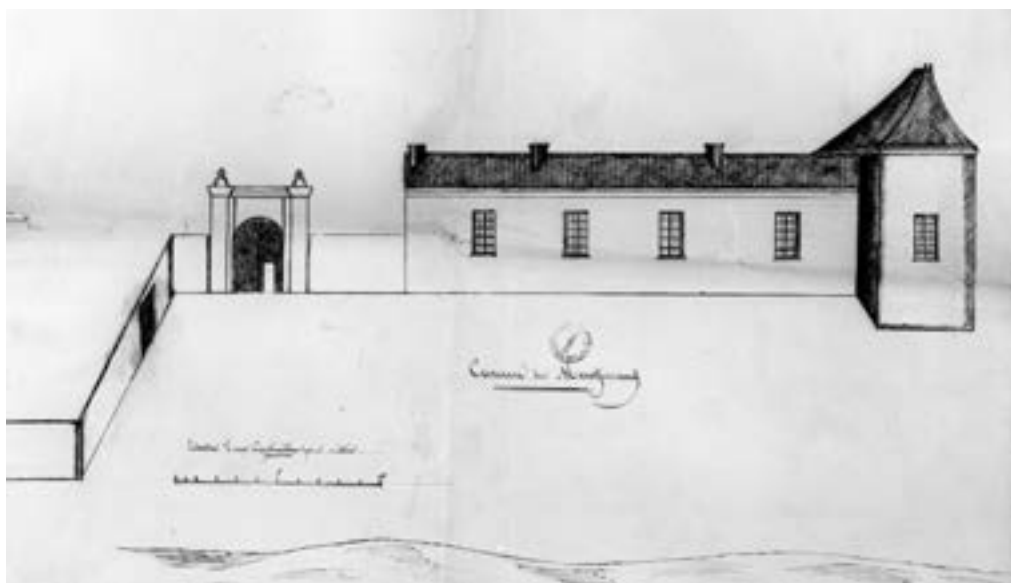


Fig. 5. - Saint-Louis-de-Montferrand, Castelnaud, maison noble de Flouquet. A.D.Gir. 5 J 63 © Région Aquitaine, Inventaire général, M. Dubau.

Le 9 avril suivant, les notaires se rendent à Ambarès pour dresser l'inventaire, du bien de Flauquet <sup>32</sup> (fig. 5). La maison comporte au rez-de-chaussée un vestibule, une salle de compagnie, trois chambres *prenant jour sur la rivière* et, donnant sur la cour et sur l'estey, deux autres chambres, la cuisine, la *dépence* et la chambre du cuisinier. L'étage compte cinq chambres.

Juste à côté, le cuvier renferme douze cuves, d'une capacité de 112 tonneaux, deux pressoirs, deux entonnoirs, trente bastes et quatre comportes. Trente-deux barriques neuves sont rangées dans le chai et dans la cave 100 bouteilles pleines et 140 vides.

La chapelle, bâtie à proximité, semble peu ornée mais renferme des vêtements liturgiques en bon état ainsi qu'un calice avec sa patène en argent.

Le 10 avril, les notaires se présentent à la maison noble des Eyquems. Les pièces au rez-de-chaussée s'articulent autour du vestibule : le salon de compagnie, la salle à manger, la chambre de monsieur et quatre autres pièces ou chambres. A l'étage, cinq chambres sont desservies par un corridor. La chambre des servantes est installée dans l'aile droite et, dans l'aile gauche se situent la cuisine, l'office et la chambre du cuisinier. A proximité, se trouvent la chapelle, l'écurie, le cuvier et le chai.

La valeur du mobilier de la succession se répartit comme suit :

- A Bordeaux :	
meubles et vêtements	23 431 livres
argenterie	14 375 livres
bibliothèque	4 589 livres
argent monnayé	5 300 livres
- Estimation pour les <i>biens qui n'ont point été estimés pour déterminer le droit du contrôle</i>	5 365 livres
- Les effets de la maison de Flouquet	4 837 livres
- Les effets de la maison des Eyquems	6 103 livres
Soit un total de	64 000 livres

Ce dénombrement du mobilier nous permet de constater que les pièces les plus riches étaient concentrées dans certaines salles de l'hôtel urbain : tapisseries, tissus, glaces ou meubles. En revanche, on ne trouve pas de meubles de grand prix dans les maisons de campagne. Rares sont ceux qui atteignent le prix de 90 livres mais aucun d'eux n'est qualifié *de vieux usé gâté ou à l'antique*. Il doit s'agir de meubles, peut être anciens et démodés, mais aussi de confection beaucoup plus simple que ceux conservés à Bordeaux. Ces intérieurs campagnards, malgré une certaine rusticité, devaient présenter, cependant, un certain confort <sup>33</sup>.

32. Cette maison était située au bord de *la rivière*, près de *l'estey* qui matérialise aujourd'hui la limite entre les communes de Bassens et Saint-Louis-de-Montferrand

33. A.D.Gir. 3 E 5534 1<sup>er</sup> avril 1767 Duprat.

Le 14 septembre suivant, François de Lassalle cède l'hôtel, pour 73 000 livres, à Armand de Saige et à sa femme, Jacqueline de Verthamon. Cette somme, payée par sept reconnaissances à l'ordre et volonté du seigneur de Lassalle, ne comprend pas le mobilier qui sera vendu séparément<sup>34</sup>.

## ***La famille Pontet de La Croix-Marron, 1775-1856***

Quelques années plus tard, le 8 août 1775, François Armand de Saige, conseiller du Roi et son premier avocat au parlement de Bordeaux, vend à Bernard Pontet, commissaire Provincial ordonnateur des guerres et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, l'hôtel sur les fossés de l'Intendance consistant en un grand portail d'entrée, cours, puits, écurie, remise appartement au rez-de-chaussée ... grenier et caves. Les limites sont au nord, les fossés de l'Intendance, au sud, la petite rue de l'intendance où la dite maison vendue a une issue et sortie, à l'est à l'hôtel de madame la marquise de Talleyrand et d'autre côté au couchant à celui de l'Intendance. Le montant de la transaction, 87 400 livres, est payé en argent et en effets de commerce ; la date d'entrée en jouissance est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 1775<sup>35</sup>.

### ***Bernard de Pontet (1730 ?-1817)***

Bernard de Pontet, l'acquéreur, était le fils de Jean-Pierre Pontet (+1761), conseiller du Roi garde des sceaux de la chancellerie près la cour des Aides de Guienne et subdélégué de l'intendant Tourny pour la région de Pauillac. La famille Pontet avait constitué en Médoc un patrimoine foncier important composé, notamment, du domaine de Canet à Pauillac. C'est d'ailleurs cette caractéristique que retient François de Lamontaigne, lorsqu'il note dans ses chroniques : « le lundi 30 [novembre 1761] est mort à Bordeaux M. de Pontet, ce grand possesseur de vignes en Médoc ... »<sup>36</sup>.

Bernard de Pontet avait épousé à Paris, le 20 octobre 1761, Angélique de Fumeron<sup>37</sup>. De ce mariage naquirent cinq enfants : trois filles, Angélique, Rosalie et Adélaïde et deux garçons, Bernard Pierre et Charles François. Déjà nanti d'un important patrimoine foncier et comptant parmi les riches familles de Bordeaux, Bernard de Pontet poursuit une politique familiale d'intégration au sein de la meilleure société de la province en recherchant des alliances flatteuses et fortunées pour ses enfants.

Le 12 avril 1780, Angélique de Pontet (1760- ?), sa fille aînée, épouse un représentant de la vieille noblesse titrée du Limousin, Raymond de Lavaur, vicomte de Sainte Fortunade, (1752-1828), capitaine de Dragons au régiment de Lorraine.

Le futur époux est le fils de François de Lavaur, comte de Sainte Fortunade, seigneur de Fonmartin, Lagarde, coseigneur de Laguenne Cornil et autres places et d'Hélène d'Arthis de Thiezac. Il réside, quand il n'est pas en garnison, dans le château familial de Sainte-Fortunade<sup>38</sup>.

Selon l'usage, les familles des futurs conjoints se retrouvent pour apposer leur signature au bas du contrat de mariage. Les parents du futur époux ne se sont pas déplacés mais ont donné procuration à un de leurs proches, le vicomte Raymond Louis d'Estresses gouverneur de Saint-Rémy et commandant pour le Roi à Wissembourg en Alsace. Parmi les proches de la famille Lavaur, nous relevons en premier lieu la présence de Monseigneur Philippe de Noailles maréchal duc de Mouchy commandant de la province, parent, et Madame la duchesse de Mouchy son épouse, des cousins comme le marquis de Cardaillac, monsieur de Lafagerdie de Saint-Germain, le baron de Poissac, conseiller au parlement de Bordeaux et madame son épouse, ou le comte de Bonneval.

La famille de la mariée est représentée par son oncle et sa tante Pontet de Perganson, deux tantes, la veuve Pontet Pereyra et la veuve Pontet Branair Duluc, et des cousins germains conseillers au parlement les Duluc et les Cajus. Selon les dispositions du contrat, les parents du marié gratifient leur fils de tous leurs biens présents et à venir, charge à lui de payer les dettes actuellement existantes et de verser à son frère, le moment venu, sa légitime soit 15 000 livres. La mère du marié donne de son côté une somme de 24 000 livres à prendre sur ses biens au moment de sa succession. Les parents abandonnent aux futurs époux l'usufruit et la jouissance de la demeure familiale à compter du mariage. Enfin, une tante, Mademoiselle de Lavaur, donne à son neveu une somme de 10 000 livres à prendre sur les 25 000 livres que lui doit le comte de Lavaur, son frère.

Monsieur et madame de Pontet, de leur côté, dotent leur fille d'une somme de 80 000 livres dont 50 000 sont payées comptant (39 000 livres en espèces et 11 000 livres par un billet libellé à l'ordre du directeur des monnaies de Limoges). Les 30 000 livres restantes seront réglées en plusieurs quittances. Enfin, une amie de la famille, madame Delage veuve d'un Trésorier de France, donne 15 000 livres à prendre sur sa succession future<sup>39</sup>.

34. A.D.Gir. 3 E 5537 Duprat.

35. A.D.Gir. 3 E 21703 Rauzan.

36. Lamontaigne Fr. de. *Chronique bordelaise*, Bordeaux, 1926 ; Coudroy de Lille P. « Quelques plans de l'architecte Lhote : maison à Bordeaux, château Pontet-Canet à Pauillac », *SAB*, t. LXXX, 1989 p. 136 et A.D.Gir. 2 E 2335.

37. Delanglard, notaire à Paris.

38. Département de la Corrèze, arrondissement de Tulle.

39. A.D.Gir. 3 E 21713 Rauzan.

Trois ans plus tard, le 20 mars 1783, Christine Marguerite Rosalie de Pontet signe son contrat de mariage avec Louis Guillaume Elisabeth de Massip. Cette union, rassemble deux familles bordelaises issues l'une, du monde judiciaire et l'autre, de la noblesse terrienne locale. Le futur époux, *capitaine d'infanterie seigneur de la maison noble de la Motte Saint Sulpice, Blanquefargue et autres lieux*, réside à Saint-Sulpice en Entre-deux-Mers. Il est le fils de feu Louis François Elie de Massip, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine *ayde major* au régiment de Poitou et de Marie de Brach.

Les parents et amis sont nombreux à venir signer le contrat de mariage. Parmi les personnalités, nous remarquons la présence du comte de Fumel, *commandant de la province*, de plusieurs membres de la famille Massip, des membres du parlement : Monsieur Leberthon, premier président et son fils, président à mortier, monsieur Lynch, président aux enquêtes ; des amis signent également : monsieur de Galatheau et monsieur de Villeneuve de Durfort.

Quant à la famille Pontet, elle est représentée, pour cette cérémonie, par les mêmes personnes qui s'étaient déplacées en 1780 pour le mariage d'Angélique auxquelles s'ajoute le président de la Cour des aides, monsieur de Laroze et son épouse, née Pontet.

Comme pour leur fille aînée, les parents Pontet constituent une dot de 80 000 livres dont seulement 10 000 livres sont payées comptant, le solde devant être versé en deux fois, 30 000 livres dans un an et 40 000 livres dans deux ans. Madame de Lage participe aux apports, mais pour 10 000 livres, à prendre après son décès<sup>40</sup>.

Enfin, le 1<sup>er</sup> septembre 1784, la dernière fille, Marguerite Adélaïde de Pontet, s'engage auprès d'Arnaud François Martin de Monsec, conseiller au parlement de Bordeaux, demeurant rue Judaïque, paroisse Saint-Seurin. Veuf d'un premier mariage, de Joséphine Armande Marguerite de La Marthonie, il est le fils de Jean-Louis Martin de Monsec, écuyer, conseiller au parlement, seigneur des maisons nobles de Reignac, Tizac et Lamothe-Saint-Loubès et de feu Françoise Auger.

Jean-Louis Martin de Monsec confirme son fils, Arnaud François, comme légataire général et universel<sup>41</sup>. Il s'oblige à recevoir les époux et les loger avec leurs domestiques et consent à ce qu'ils perçoivent les 4000 livres d'intérêts de la constitution dotale de la future épouse.

La dot d'Adélaïde de Pontet s'élève à 80 000 livres, comme pour ses sœurs. En attendant de libérer le capital, les parents Pontet s'engagent à payer les intérêts *à raison du denier vingt [5 %] par manière de pension*. Enfin, madame Delage, fait donation d'une somme de 10 000 livres à prendre après son décès.

Il faut remarquer, qu'à l'occasion de ce mariage, la future épouse, contrairement à ses sœurs, n'a reçu aucun acompte sur sa dot et l'assemblée conviée, à la signature de l'acte, est des plus réduite. Seuls les proches de chaque famille sont présents<sup>42</sup>.

Enfin, le 25 janvier 1791, Bernard de Pontet, *noble avant le décret du 19 juin dernier*<sup>43</sup> et *dame Angélique de Fumeron demeurant en leur hôtel sur les fossés du département*, marient leur fils, Bernard Pierre Pontet, *élève commissaire de la guerre breveté par le Roy*, avec Marthe Adélaïde Dublan. Cette dernière est la fille de Pierre Ozée Dublan, résidant *sur le grand cours Tourny, noble avant le décret du 19 juin dernier et de dame Marie Marthe Legrix*.

Bernard Pontet et sa femme instituent leur fils héritier général et universel mais se réservent la possibilité de disposer en faveur de leurs autres enfants de sommes importantes : 150 000 livres pour Bernard Pontet et 136 000 livres pour Madame Pontet. Il est en outre convenu que les parents Pontet logeront les futurs époux dans leur résidence bordelaise et qu'ils auront la jouissance du bien de Canet à Pauillac, *pour tenir lieu d'intérêts de la dot*.

La dot de Marthe Adélaïde Dublan s'élève à 150 000 livres dont les deux tiers proviennent du chef de madame Dublan et le solde du chef de Pierre Dublan. Un premier acompte de 100 000 livres est payé en billets de commerce et le solde doit être réglé dans les trois ans. Les signataires de l'acte sont peu nombreux, seuls les proches des époux ont signé<sup>44</sup>.

Charles François de Pontet, le dernier enfant, disparaît en mer en 1792. Il était célibataire et n'avait pas rédigé de testament.

Pendant la Révolution, Adélaïde de Pontet vit périr sous la guillotine son beau-père et son mari, victimes de leur appartenance à l'ancien parlement. En revanche, sur le plan matériel, la famille Pontet semble avoir traversé cette période sans dommage. Le début du XIX<sup>e</sup> siècle est marqué par des deuils familiaux : Madame de Pontet s'éteint le 7 juin 1800 et Rosalie, épouse de Louis de Massip, décède sans enfant le 30 juin 1813. Enfin, Bernard de Pontet meurt le 1<sup>er</sup> juin 1817.

40. A.D.Gir. 3 E 21718 Rauzan.

41. Cette qualité lui avait été attribuée lors de son mariage avec Marguerite de Lamarthonie, le 22 janvier 1774 A.D.Gir. 3 E 15403 Dugarry.

42. A.D.Gir. 3 E 21721 Rauzan.

43. Allusion au décret du 19-23 juin 1790 qui abolit la noblesse héréditaire et toutes les qualifications qui en dérivent.

44. A.D.Gir. 3 E23139 Dufaut.

## **Pierre Bernard de Pontet** (Bordeaux 16 octobre 1764-22 janvier 1836)

A la mort de son père, Pierre Bernard de Pontet devient le nouveau chef de famille. Il s'était lancé en politique en se faisant élire député en 1815 sous l'étiquette monarchiste. Membre de la « Chambre introuvable », il appartenait à la faction la plus intransigeante et, selon le préfet Tournon, il était : « fort borné mais entêté et fort prévenu » contre la Charte et le parlementarisme<sup>45</sup>. Il siégea comme député de la Gironde de 1815 à 1824 et comme membre du conseil général de 1820 à 1829. D'après certains contemporains : « son rôle politique n'a laissé aucun souvenir saillant »<sup>46</sup>.

Le 17 janvier 1818, après le décès de leur père, les enfants de Bernard de Pontet décident de liquider la succession de leurs parents et de procéder au partage des biens.

### **Biens immobiliers**

- Le domaine de Langoa ou de Saint-Julien, commune de Saint-Julien en Médoc comprenant maison de maître, bâtiments de servitude, vignes, terres labourables, prairies, bois et aubarèdes	224 000 F
- Le domaine dit de Canet à Pauillac comprenant maison de maître, dépendances, vignes etc....	232 000 F
- Le domaine de Pachan à Ludon	72 000 F
- Un hôtel à Bordeaux fossés de l'Intendance n° 8	90 000 F
- Une maison attenante, petite rue de l'Intendance	17 000 F
- Le domaine de la Croix-Marron à Bacalan <sup>47</sup>	30 000 F

**Total** **665 000 F**

**Valeurs mobilières** **55 400 F**

- Dont les meubles de Saint-Julien	8003, 00 F
- L'argenterie, les bijoux et les porcelaines	7003,00 F
- Les meubles de Bordeaux	8186, 00 F

**Total** **720 400 F**

A cette somme, il faut ajouter, d'une part, les droits qu'avait Bernard de Pontet sur la succession de sa fille, Rosalie de Massip, et d'autre part, les montants que doivent rapporter Angélique de Lavour et Rosalie de Reignac en raison des sommes reçues sur leurs constitutions dotales

**Total de la masse active** **830 315 F**

De cette masse active, il faut déduire les emprunts et les sommes dues au titre de la succession

de madame de Pontet 268 513 F

d'où,

**Total de la masse active nette** **561 801 F**

Pierre Bernard de Pontet, en sa qualité d'héritier général et universel, se reconnaît débiteur envers ses sœurs de la somme de 258 963, 00 F dont 119 259,00 F à madame de Lavour et 139 434,00 F à madame de Reignac. Il s'engage à les rembourser par tiers dans les quatre ans à venir.

Le jour même, il vend le domaine de l'Isle de Pachan à Ludon à Guillaume Lawton, courtier à Bordeaux, pour 140 000 F, payé comptant<sup>48</sup>. En 1821, il cède Langoa à Hugues Barton pour la somme de 550 000,00 F<sup>49</sup>.

Pierre Bernard de Pontet décède à Bordeaux le 22 janvier 1836 *agé de 71 ans né à Bordeaux propriétaire divorcé de dame Adélaïde Dublan ... fossés de l'Intendance n°3*<sup>50</sup>. Il laisse un seul héritier, son fils, Bernard Marthe Edouard de Pontet<sup>51</sup>. La valeur déclarée de l'immeuble, cours de l'Intendance, est de 200 000 F et celle du mobilier de 20 000 F. Quant à la maison rue de la petite intendance (n° 12), elle est estimée à 36 000 F<sup>52</sup>.

Le 22 mars 1856, Edouard de Pontet, *propriétaire rentier demeurant en son domaine de Canet à Pauillac*, vend aux frères Joseph et Jean-Baptiste Rolland, *un hôtel ou vaste maison fossés de l'Intendance n°6 composé de magasins, premier et deuxième sur le devant, cour, vaste logement sur le derrière, puits et autres dépendances*. Le prix est de 300 000 F payable avant le 15 juin 1858. La maison de la petite rue de l'Intendance n'est pas comprise dans la transaction, Edouard de Pontet s'en réservant la propriété<sup>53</sup>.

A la suite du décès de Joseph Rolland, survenu le 7 décembre 1864, ses héritiers procèdent à la liquidation de la société de commerce et au partage de ses biens. L'immeuble du cours de l'Intendance est attribué à son frère Jean-Baptiste<sup>54</sup>.

45. Figeac M. *op. cit.*

46. Féret Ed. *Statistique générale du département de la Gironde*. Bordeaux, 1889.

47. Ce domaine de 8,5 ha au bord de la Garonne avait été vendu par les héritiers le 9 avril 1817. Il comprenait une maison de maître, des bâtiments d'exploitation en mauvais état et un pavillon. Jean-Pierre de Pontet l'avait acquis de la famille Donissan en 1728. A.D.Gir. 3 E 31456 Maillères. Aujourd'hui, seul subsiste en très mauvais état, le pavillon rue Achard (n° 84).

48. A.D.Gir. 3 E 31458 Maillères. Ce domaine avait été acquis le 19 janvier 1742 par Jean-Pierre de Pontet auprès de la famille Nunes Peyre.

49. Cocks Ch. et Ferret Ed. *Bordeaux et ses vins*, Bordeaux 1929.

50. A.D.Gir. 4 E 1116.

51. Acte de notoriété, 30 mars 1836, A.D.Gir. 3 E 31557 Castéja.

52. A.D.Gir. 3 Q 4531 Déclaration de succession.

53. A.D.Gir. 3 E 61 384 Borderia. C'est aujourd'hui la maison située 7 rue Saige.

54. A.D.Gir. 3 E 61 434, 24 juillet 1866, Borderia.

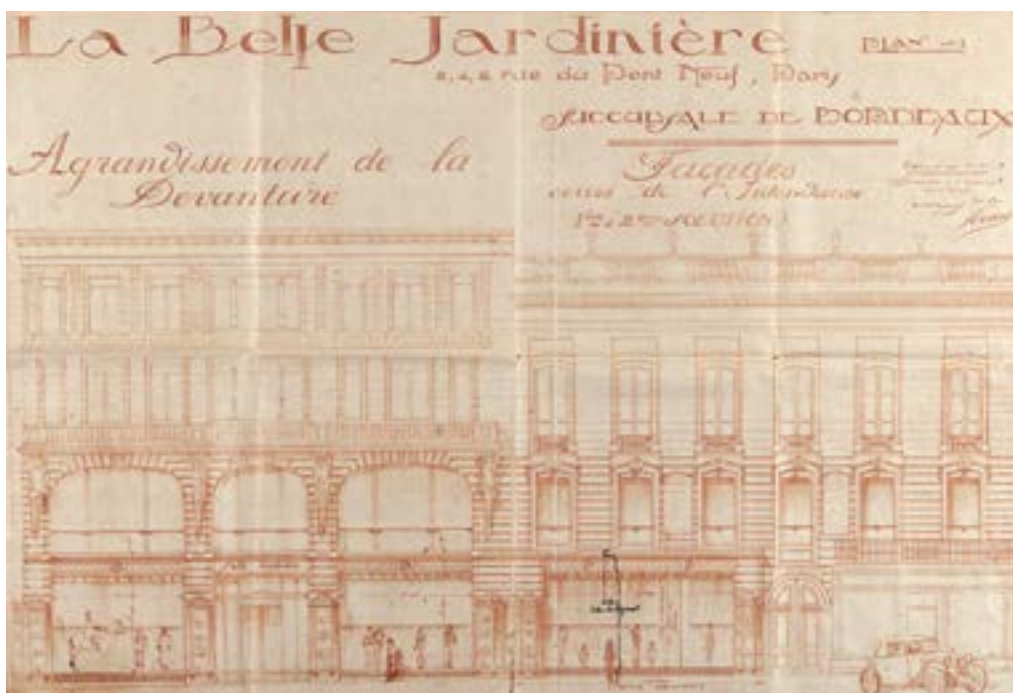


Fig. 6. - Aménagement des façades, n° 4 et 6, à l'époque de *La belle jardinière*. (1931). Autorisation de voirie, 6 cours de l'Intendance, plan d'élévation. 50 O 824 © Archives Bordeaux métropole.

Fig. 7. - Vue partielle de l'hôtel Lassalle (à droite sur la photographie), modification apportée sur la façade par des aménagements commerciaux. Archives Historiques de la Gironde T. XXXV p. 276.

### Description de l'hôtel

En dépit d'une apparente unité, celle du XVIII<sup>e</sup> siècle classique, l'hôtel est un édifice composite. Ceci s'explique par sa longue histoire qui a entraîné des transformations et des aménagements successifs. Malheureusement, aucun document, ni devis, ni plan, ni dessin ne permet de suivre avec précision les étapes de la construction et des changements ni de les dater. En conséquence, il convient de s'en tenir à la description des éléments que l'on peut observer.

La façade principale, sur le cours de l'Intendance, large de six travées, se dresse sur trois niveaux. L'ensemble est coiffé, au-dessus d'une corniche à denticules, d'une balustrade, ornée de pots-à-feu, qui dissimule le toit. Le rez-de-chaussée est percé de six arcades en plein cintre. Son aspect actuel résulte d'importantes restaurations réalisées dans les années 1982-1983, sous le contrôle de l'Architecte de Bâtiments de France, Jean-Pierre Erath. Le résultat a fait disparaître les coffrages en bois réalisés aux cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle (fig. 6 et 7). Seule l'arcade de la porte cochère semble d'origine avec ses écoinçons garnis de feuillages<sup>55</sup>. Cette porte était fermée par de lourds vantaux de bois sur lesquels était fixé un heurtoir (fig. 8). Ces menuiseries ont aujourd'hui disparu.

Les grandes baies à porte-fenêtre du premier étage sont inscrites dans un chambranle mouluré en arc segmentaire. Elles sont sommées soit d'agrafes (2), soit de mascarons (4), d'où partent des guirlandes de fleurs et de fruits. Les quatre



55. Dossier du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde.



mascarons, deux à chaque extrémité et deux au centre, du type habituel de visages encadrés dans un cartouche à volutes, peuvent être identifiés aux quatre saisons. Ils sont étroitement associés aux guirlandes de fleurs ou de fruits qui suivent le sommet du chambranle et retombent légèrement à l'emplacement de la crossette. Ces mascarons représentent :

- le printemps, figure féminine avec un collier de perles dont la chevelure est ornée de fleurs comme la guirlande qui la complète
- l'été (un jeune garçon), enrichi de fleurs et d'épis de blé que l'on retrouve sur la guirlande (fig. 9)
- l'automne, un visage plus âgé, orné de raisins comme dans la guirlande
- l'hiver, vieillard barbu complété par une guirlande de feuilles de chêne <sup>56</sup> (fig. 10).

Les deux fenêtres simplement ornées de clés en simple agrafe en volutes, sont également complétés par des guirlandes de fruits ou de fleurs.

Ce décor est complété par six garde-corps en fer forgé dont le dessin à volutes encadre des médaillons portant le monogramme **SP**. Il faut noter cependant qu'ils n'apparaissent pas sur des documents des XIXe et XXe siècle. Ils pourraient n'être qu'une copie mise en place lors des restaurations. Leur origine reste incertaine.

Au second étage les six fenêtres sont semblables à celles du premier étage mais plus simplement ornées. Les deux baies (3 et 5) surmontant celles qui, au premier étage, n'ont pas de mascarons, sont enrichies, ici, par des masques en modèle de vent avec des visages joufflus encadrés d'ailes et de nuages (fig. 11). Les agrafes des autres fenêtres (1, 3, 4 et 6) sont ornées de volutes à feuillages complétées par une coquille. Au-dessus, une table en creux reçoit un décor de rameaux croisés. L'ensemble est complété par des balconnets en fer forgé. En leur centre, un monogramme, composé de trois lettres **J.L.R.** correspond très vraisemblablement aux initiales de Jean (Martin) de Lassalle de Roquefort, décédé en 1737, commanditaire de cette façade. Ces balconnets sont semblables par leur style aux appuis de fenêtres de l'entresol du pan coupé nord de la place de la Bourse. Ce modèle, classique à Bordeaux, apparaît dans les bâtiments des années 1730-1735 et se prolonge pendant une longue décennie <sup>57</sup>.

Cette curieuse façade, de laquelle il faut exclure le rez-de-chaussée reconstruit, s'impose par l'abondance de son décor sculpté sans équivalent sur d'autres façades bordelaises. Sa richesse, la délicatesse de l'exécution sont vraiment originales et donnent à cette façade un luxe inhabituel. L'exécution, tant des masques que des guirlandes ou des agrafes, se caractérise par un style menu mais fouillé, de bonne qualité, surtout en ce

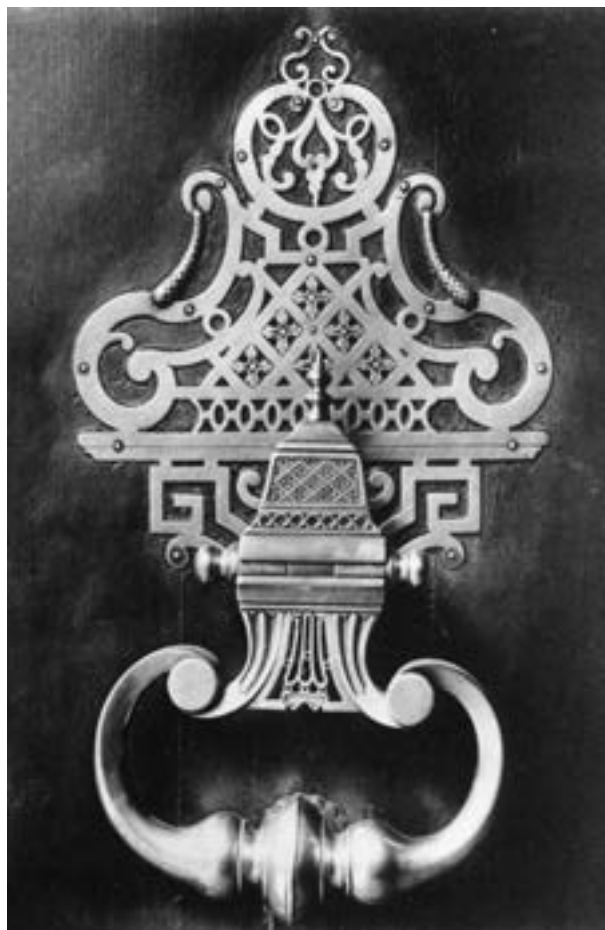


Fig. 8. - Ancien heurtoir de l'hôtel, Archives de l'Agence des Bâtiments de France © Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général, M. Dubau.

qui concerne les guirlandes et les feuillages, en meilleur état que les visages. Dans la mesure où elle semble un *unicum*, et où elle a subi des modifications, cette façade est difficile à dater. Mais le dessin en arc segmentaire des fenêtres, celui des cartouches et des agrafes, celui des garde-corps enfin du deuxième étage qui rappellent ceux du palais de la Bourse, indiquent une date qui se situerait à la fin du premier tiers du XVIIIe siècle. Ces indices chronologiques restent ténus mais concordants.

La porte cochère qui permet de pénétrer dans l'immeuble n'est pas au centre de la construction en raison du nombre pair de travées, mais se trouve déportée sur la droite, au

56. Coustet R. *op.cit.* ; Sargos J. *Le peuple de pierre. Histoire des mascarons de Bordeaux*. Bordeaux, L'Horizon chimérique, 2015.

57. Lacoue-Labarthe M.F. *L'art du fer forgé en pays bordelais de Louis XIV à la Révolution*, Société Archéologique de Bordeaux, 1993.



Fig. 9. - Mascaron  
du premier étage,  
le printemps et l'été.

Fig. 10. - Mascaron  
du premier étage,  
l'automne et l'hiver.

Fig. 11. - Mascaron  
du deuxième étage, vent.

Fig. 12. - Cour intérieure.



niveau de la quatrième travée. Un large passage conduit à une cour intérieure carrée entourée de bâtiments d'un même dessin s'élevant sur trois niveaux (fig. 12). Les murs du rez-de-chaussée sont décorés de profonds refends mais les ouvertures ont été remaniées et harmonisées lors des dernières restaurations alors que celles des niveaux supérieurs semblent d'origine. Au premier étage, les fenêtres sont encadrées de fortes moulures à ressauts surmontées d'une corniche. Celles du deuxième étage sont simplement entourées de moulures à crossettes. La corniche à denticules qui surplombe le tout, est interrompue par le percement des fenêtres. Le dessin des garde-corps, simple et fortement géométrisé, composé seulement de lignes droites, se retrouve dans certains immeubles datés des années 1776-1785<sup>58</sup>. La composition de cette cour révèle une intervention très postérieure à la construction de la façade. Son style sévère, certains détails rares comme la corniche interrompue, justifient l'intervention d'un architecte de qualité. Ne serait-ce pas François Lhote qui, comme l'a montré Pierre Coudroy de Lille, a travaillé pour Bernard de Pontet à son domaine du Médoc (aujourd'hui Pontet-Canet) en 1780<sup>59</sup> ?

Le passage qui mène à la cour, enrichi de pilastres, ouvre à droite sur la porte conduisant à la cage d'escalier. Cette porte est surmontée d'un blason portant des armes d'alliances. L'un est celui de la famille Nairac ; l'autre reste à identifier. Le cartouche à cuirs enroulés qui les encadre, indique une date tardive dans le goût éclectique de la seconde moitié du XIXe siècle (fig. 13). Sans doute rapporté, ce blason annonce le luxe qui se déploie sur les murs de la cage d'escalier : pilastres doriques cannelés, entablement avec une frise ornée de guirlandes, niches surmontées de tables agrémentées de feuillages, moulures du plafond. Comme le décor du passage, cet ensemble illustre le goût fastueux de la période du second Empire. Le dessin de la rampe d'escalier rappelle le modèle des balustres carrés, fréquemment employé dans les hôtels bordelais à la fin du XVIIIe siècle<sup>60</sup> (fig. 14). Mais il a été enrichi et alourdi par une surcharge de feuillages en tôle, certainement pour s'accorder au décor mural.

Au premier étage, la distribution d'origine a disparu. Mais les travaux de restauration conduits en 1982 ont permis de découvrir sous le plafond de plâtre qui les cachaient à la vue, des plafonds à la française aux poutres peintes. Les décors sont de deux modèles différents correspondants à deux pièces aujourd'hui réunies en une grande salle. Le premier ensemble



Fig. 13. - Armoire à l'entrée de la cage d'escalier.



Fig. 14. - Cage d'escalier

© Mission du recensement du paysage architectural et urbanistique.  
Mairie de Bordeaux.

58. Maffre Ph. *Construire bordeaux au XVIIIe siècle*, maison Rocaute p. 170, maisons rue Victoire-Américaine p. 172.

59. Coudroy de Lille P. *op.cit.*

60. Lacoue-Labarthe M.-F. *op.cit.*

est constitué de fleurs dorées sur fond marron (fig. 15) ; le second montre des fleurs et des feuillages aux couleurs fraîches se détachant sur un fond blanc (fig. 16). Ces deux plafonds sont, à ce jour, avec ceux de l'hôtel Montaigne <sup>61</sup>, les plus importants conservés à Bordeaux. On en trouve de similaires dans les châteaux de la région, à Cadillac par exemple ou à Buzet. Ils sont les vestiges de la construction primitive du XVII<sup>e</sup> siècle.

Au deuxième étage, les pièces montrent un luxueux décor de lambris de style XVIII<sup>e</sup>. Il a manifestement subi des transformations destinées à l'enrichir et il est difficile, sauf à conduire une étude minutieuse sur place de distinguer dans le détail les différentes étapes successives. Ainsi les portes sont surmontées d'une large corniche à feuilles d'acanthes et à cannelures semblables à celles de la maison Viaud, rue de la Rousselle, datées de 1695 <sup>62</sup>. Mais, en dessous, le panneau sculpté associe une agrafe rocaille et des guirlandes de fleurs accrochées à un nœud de rubans « Louis XVI » (fig. 17). Ces motifs s'accordent harmonieusement mais nous interrogeons sur la date de cette composition. Des décors rocailles, proches de ceux des boiseries de l'hôtel de Gasc <sup>63</sup>, ornent les différents panneaux (fig. 18) mais leurs encadrements torsadés de rubans s'apparentent à ceux du grand salon du palais Rohan datés de 1781-1784. Ailleurs, des décors figurés montrent des putti jouant au milieu de riches cartouches rocaille. Enfin, les cheminées de marbre blanc sont également d'un modèle « Louis XV » qui trahit le XIX<sup>e</sup> siècle. Ce salon, tel que l'on en voit plusieurs, caractérise bien le goût bordelais de la société bourgeoise de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle <sup>64</sup>.

## *Une particularité dans le paysage bordelais*

Cette étude nous a permis de rendre à cet ancien hôtel particulier son « état civil » d'origine qu'il avait perdu au cours des dernières restaurations avec l'apposition d'une plaque « hôtel Pichon », famille qui nous l'avons vu, n'est jamais intervenue dans sa construction ou dans ses modifications. Ceux qui l'ont édifié et occupé, les Lassalle et les Pontet, parlementaires éminents et viticulteurs distingués, retrouvent également leur place grâce à cette recherche.

Sur le plan architectural, cette demeure apparaît comme une particularité dans le paysage bordelais. Son époque de construction au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ses mascarons qui annoncent ceux de la Place de la Bourse, ses sculptures très soignées et ses pots à feu en font un monument unique à Bordeaux et de grande qualité.

61. 28, rue du Mirail.

62. Chavier Laurent, « La maison Viaud retrouvée », *SAB* t. XCIV, p.163, 2003.

63. Elles sont conservées au musée des Arts décoratifs de Bordeaux.

64. Deshairs Léon, *Bordeaux Architecture et décoration au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1907.

## *Remerciements*

Je remercie Madame Camille Zvenigorodsky, Chef STAP Gironde de m'avoir autorisé à consulter le dossier de l'hôtel Lassalle conservé dans ses services, ainsi que sa collaboratrice, Madame Colette Boulard, pour l'aide apportée dans cette recherche.

Ma gratitude s'adresse également au professeur Robert Coustet dont les conseils avisés m'ont été très précieux pour la rédaction de cette communication.



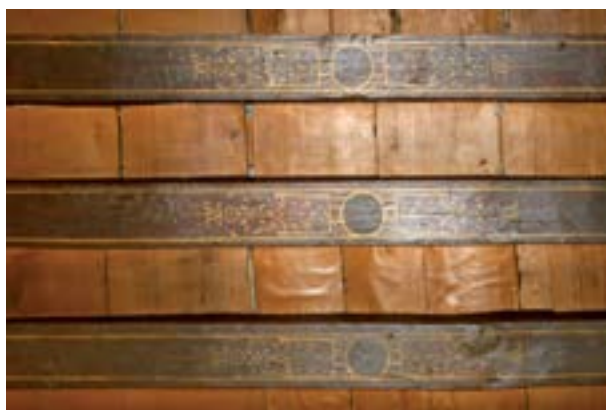


Fig. 15 et 16. - Plafonds du premier étage (XVIIe siècle)  
© Mission du recensement du paysage architectural et urbanistique.  
Mairie de Bordeaux.



Fig. 17 et 18. - Décors du deuxième étage (XIXe siècle)  
© Mission du recensement du paysage architectural et urbanistique.  
Mairie de Bordeaux.